

# COMPTE-RENDU

## Conseil municipal du 25 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

**Etaient présents** : GOUSSEAU Robert, BOURDEAU Jean-Claude, CABANES Laurent, ROUX Jean-Dominique, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, BOISDÉ Virginie, BARATANGE Jean-Pierre, PACHECO Monique, LARGEAU Jean-Pierre.

**Absents et excusés** : LARDJANE Marie-Hélène, BERTRAND François, TEXIER Jérôme, GAUDIN Christian qui avait donné pouvoir à BOISDÉ Virginie.

Monique PACHECO a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18 avril 2019

### **Installation du Boulanger**

Le Maire explique qu'il a installé Monsieur et Madame SCHILLEMANS, les nouveaux boulangers dans les locaux de la boulangerie et il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- Commander le matériel pour équiper la partie commerciale
- Signer un bail précaire pour l'occupation du logement et du local commercial

Il précise que les investissements seraient financés sur le budget annexe « Boulangerie » par un emprunt.

Le conseil municipal a ensuite examiné les propositions de prêt de la caisse d'épargne et du crédit agricole.

Après de nombreux échanges il a été décidé :

#### **D'une part :**

- D'inscrire un emprunt de 50 000 € sur 6 ans au budget « boulangerie »
- D'acquérir : un four, une tour réfrigérée, un laminoir, un pétrin, un refroidisseur, un surgélateur, une toile, le tout installé pour un montant d'environ 44 000 € TTC.

#### **D'autre part :**

- De conclure avec Monsieur et Madame SCHILLEMANS un bail commercial précaire.
- Fixe les montants des loyers mensuels à :
  - Pour le logement : 500 € ttc
  - Pour le commerce : gratuit pendant 6 mois puis 300 €

#### **Et enfin :**

- De réaliser auprès de la caisse d'épargne un emprunt de 50 000 € sur 6 ans.

### **Budget « Lotissement de La Couarde »**

Les crédits votés au budget primitif sont insuffisants pour payer la facture de mise en place de l'éclairage public, il a donc été décidé que d'abonder 7 961,36 € de plus, ce qui monte les travaux du budget annexe à 19 950,12 € financés par une subvention du budget principal communal. Sauf à vendre des parcelles cette année, le budget est toujours déficitaire.

### **Nom de rue**

La nouvelle rue qui va desservir les 14 logements de la Rue des Ecoles a été baptisée « Allée des Ecoliers »

### **Convention SIGIL**

Le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP.

L'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

La commune souhaitant continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique, le conseil municipal a décidé de reconduire la convention SIGIL moyennant une contribution annuelle de 400 € H.T.

### **Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Sansais**

Le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire consistant à renouveler pour 6 mois la convention de mise à disposition de personnel de la commune de SANSAIS auprès de la commune de LE VANNEAU-IRLEAU pour l'accueil de l'agence postale.